

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.	Numéro de permis 2019506	Date d'inspection Le 28 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie des Petits Pêcheurs		Numéro de téléphone (506) 332-3222	
Adresse 2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Une visite de surveillance a été faite en avant-midi donc aucun enfant scolaire n'était présent.

Le ratio était respecté lors de l'inspection. Le mentor a observer les enfants jouer des jeux libres à l'extérieur.

Le dossier d'un nouvel employé a été vérifié et celui-ci était complet.

Le mentor en assurance de la qualité a eu un dépistage complet avant d'entrer en garderie. Tous les documents en relation avec le covid-19 sont disponibles et facilement accessible. Une discussion a aussi eu lieu en relation avec l'annexe 12( du manuel de l'exploitant)- Formulaire de réintégration après exclusion. Ce formulaire doit être rempli avant qu'un enfant exclu pour cause de maladie soit réintégré à un établissement de garderie éducative.

original signé par  
Sylvie LeBlanc

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Adèle Leger

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date